

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/La-Palestine-membre-de-la-Cour-penale-de-La-Haye>

ENCORE UN PAS VERS LA RECONNAISSANCE

La Palestine, membre de la Cour pénale de La Haye

- Empire et Résistance - Afrique et Monde Arabo-Musulman -

Date de mise en ligne : vendredi 10 avril 2015

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

La mesure implique l'adhésion de l'ANP au droit international et ouvre ainsi la porte à un jugement pour crimes de guerre ou pour délits liés à l'occupation, des responsables israéliens qui ont ordonné des bombardements et des interventions militaires sur les territoires disputés.

La Palestine a adhéré à la Cour Pénale Internationale (CPI) après l'entrée en vigueur de son adhésion au Statut de Rome, et la formelle cérémonie d'entrée a eu lieu au cours d'une cérémonie à huis clos au siège du Tribunal de La Haye, où le Ministre des Affaires étrangères palestinien, Riad al Malik, a reçu des mains de la seconde Vice-présidente de la Cour et juge Kuniko Ozaki, une copie symbolique du Statut de Rome, instrument constituant du haut tribunal.

« L'adhésion à un traité n'est, bien sûr, qu'une première étape. Du fait de l'entrée en vigueur du Statut de Rome pour l'État de la Palestine aujourd'hui, la Palestine acquiert tous les droits ainsi que les responsabilités découlant du fait d'être un État partie au Statut », déclara Ozaki. La juge japonaise ajouta que « ce sont des engagements de fond, qui ne peuvent pas être pris à la légère »

Le Ministre des Affaires Extérieures palestinien signala qu'« aujourd'hui, alors que la Palestine devient officiellement un État partie au Statut de Rome, le monde a fait un pas de plus vers la fin d'une longue ère d'impunité et d'injustice. »

« Cet accord nous rapproche de nos objectifs communs de justice et de paix. », déclara-t-il lors de la cérémonie célébrée à La Haye. L'Autorité Nationale Palestinienne (ANP) avait le 1er janvier dernier déposé devant la CPI le dossier prouvant son accession à 16 traités multilatéraux, parmi eux le Statut de Rome.

Selon ce dossier, dans lequel le Gouvernement palestinien acceptait la juridiction du Haut Tribunal international concernant de supposés crimes commis « sur le territoire palestinien occupé, Jérusalem-Est incluse, depuis le 13 juin 2014 ».

[Página 12](#). Buenos Aires, le 1er avril 2015

Traduit de l'espagnol pour [El Correo](#) par : Amélie Marin

[El Correo](#). Paris, le 11 avril 2015.

[\[Contrat Creative Commons\]](#)

Cette création par <http://www.elcorreo.eu.org> est mise à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported](#). Basée sur une oeuvre de www.elcorreo.eu.org.